

Amélie Artis

Introduction à la finance solidaire

Presses universitaires de Grenoble

Préface

Au moment où une crise profonde secoue les systèmes financiers et amène les citoyens à s'interroger sur le rôle de la finance, « L'introduction à la finance solidaire » tombe à point.

Il faut lire ce livre pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce qu'il nous montre qu'à côté de la finance prédatrice à l'origine de la crise et dominée par les grandes banques, il existe une autre forme de finance, au service de la société et fondée des valeurs alternatives de solidarité.

Une seconde raison de lire *Introduction à la finance solidaire* est que ce livre tranche sur la littérature existante sur la finance par sa clarté, sa pédagogie, ses dimensions modestes. En effet, la plupart des publications sur les questions financières sont complexes, techniques et rébarbatives. Amélie Artis réussit le tour de force de nous présenter avec rigueur et simplicité le secteur de la finance solidaire, peu connu du grand public. Le lecteur appréciera la capacité de l'auteure à illustrer ses propos par des exemples concrets, dont certains sont puisés à l'étranger, et à rendre accessibles au lecteur les analyses théoriques qui permettent d'expliquer le fonctionnement et le caractère spécifique de la finance solidaire.

Introduction à la finance se compose de quatre chapitres qui s'articulent entre eux d'une manière logique, ce qui en rend la lecture agréable. Le premier chapitre présente les origines de la finance solidaire et montre ce qui en fait l'originalité. On retiendra cette définition : « La finance solidaire se caractérise par un système de relations sociales de financement qui réunit des relations monétaires et du lien social dans un ensemble cohérent. À la différence d'une relation de financement classique, elle n'est pas une simple relation d'échange marchand anonyme et incertaine ».

Le deuxième chapitre propose un bref panorama des formes organisationnelles de la finance solidaire, notamment les coopératives et associations. Il montre comment les acteurs privés et publics de la finance solidaire interagissent entre eux, et comment se résolvent les tensions entre les logiques

marchandes et citoyennes. Une des leçons de ce chapitre est que la finance solidaire revêt des formes multiples et très variées, car celle-ci doit s'adapter à des réalités économiques et sociales très différentes.

Le chapitre trois présente le cadre théorique de la finance solidaire. En se fondant sur la théorie de l'intermédiation financière, Amélie Artis explique comment la finance solidaire peut être vue comme une solution originale aux problèmes de financement, de gestion des risques, et d'asymétries d'information entre créanciers et débiteurs. Le dernier chapitre s'interroge sur l'efficacité de la finance solidaire : permet-elle une meilleure insertion des populations précaires ? Contribue-t-elle à accroître l'emploi et les revenus des ménages ?

Ce livre montre, d'une manière convaincante, qu'il est possible de mettre la finance au service de la société. Ce message a été compris par un nombre croissant d'acteurs puisque – contrairement à la finance traditionnelle – le secteur de la finance solidaire n'a cessé de se développer depuis le début de la crise financière.

*Dominique Plihon, professeur,
Université Paris 13 Sorbonne, Paris Cité*

Introduction

Depuis les années 1980, la finance moderne est source de nombreuses innovations : il faut cependant bien admettre que celles-ci n'ont pas toujours soutenu l'économie réelle ou amélioré le niveau de vie des populations, mais qu'elles ont plus souvent été source d'instabilités et d'exclusion. Face à ce constat, des initiatives de finance solidaire se sont développées, afin de corriger les impacts négatifs de la finance moderne, ou de transformer les règles du jeu.

Trois activités principales définissent le rôle des banques : la gestion des moyens de paiements, la collecte des dépôts et l'octroi de crédits. Le banquier est l'accompagnateur de la production : il fournit les outils et les ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre. Schumpeter illustre ainsi la lourde responsabilité qui incombe aux banques, lorsqu'il observe que le banquier « rend possible l'exécution de nouvelles combinaisons, [qu']il établit pour ainsi dire au nom de l'économie nationale les pouvoirs pour leur exécution. Il est l'éphore [gardien] de l'économie d'échange » (Schumpeter, 1935, p. 329). Or, aujourd'hui, le quotidien de l'activité bancaire semble bien éloigné de cette relation de service aux entrepreneurs.

L'étude historique de la finance solidaire analyse son rôle dans l'accompagnement des évolutions des activités productives en dégagant de nouvelles sources de financement et en innovant dans leurs procédures d'attribution. Au XIX^e siècle, il s'agissait de financer le maintien d'activités productives précapitalistes ; aujourd'hui, il s'agit d'accompagner le développement de nouvelles formes d'auto-emploi et d'entreprises non-capitalistes.

Les organisations de finance solidaire s'adressent aux personnes ayant un projet économique et aux activités économiques particulières qui rencontrent des difficultés pour accéder au crédit bancaire ou à l'épargne, car elles ne satisfont pas les critères d'octroi de crédit pour le financement de leur activité. Cette exclusion financière ne se manifeste qu'à l'occasion d'une demande de crédit professionnel pour la création d'une activité par une personne ayant des revenus aléatoires. Ces difficultés ont des conséquences directes sur la capacité de ces personnes à mener une vie sociale

(Gloukoviezoff, 2004). Il existe des secteurs d'activités ou des formes d'activités qui rencontrent, plus souvent que d'autres, des difficultés de financement auprès des circuits bancaires : petites associations culturelles, entreprises innovantes ou organisations sans but lucratif. Ces entreprises présentent, *a priori*, un niveau de risque élevé en raison de leur caractère novateur, de leurs caractéristiques organisationnelles ou des coûts de gestion trop importants par rapport aux bénéfices possibles.

Pour ces personnes comme pour ces activités, la problématique est donc de financer des activités économiques qui permettront de générer des revenus futurs afin de rembourser le financement de départ. Elles ne disposent pas d'épargne ou de patrimoine initial, n'ont pas de revenus monétaires fixes ou suffisants au moment de la demande de prêt, ne présentent pas assez de garanties pour couvrir leur risque de défaillance et n'ont pas une relation de confiance avec les établissements bancaires qui pourraient leur accorder un crédit.

Du côté de l'offre, cette inaccessibilité au crédit bancaire peut s'expliquer par une standardisation et une restriction du crédit en faveur des activités de type capitaliste à l'origine d'un « creux bancaire ». Du côté de la demande, cette inaccessibilité est due à l'émergence de profils atypiques d'entrepreneurs qui n'ont pas de patrimoine familial ou qui s'organisent selon une logique non-capitaliste.

Dans de tels cas, la finance solidaire peut être une solution adéquate. Intermédiaire financier spécifique, elle n'est pas pour autant une banque : elle ne pratique que certaines des activités des banques, comme la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit, et s'adresse au financement productif. Elle n'a pas vocation à répondre aux difficultés d'obtention d'un crédit à la consommation ou au logement ; elle participe seulement à financer la sphère productive à l'origine de création de richesse. Mais la nature et le rôle de la finance solidaire restent encore flous. Sa conceptualisation est donc un premier enjeu.

La finance solidaire se caractérise par un système de relations sociales de financement qui unifie les relations monétaires et le lien social dans un ensemble cohérent. À la différence d'une relation de financement classique, il n'est pas ici question d'échange marchand anonyme et incertain. La finance solidaire instaure un système complexe de relations financières et

de formes de socialisation, qui s'exprime aussi par des relations de confiance et des relations d'accompagnement.

La finance solidaire est à l'origine de plusieurs innovations :

- la création d'outils financiers solidaires : produits d'épargne solidaire (Cod'Adie, etc.), produits d'investissement (titres participatifs, contrat d'association, etc.) ;
- l'émergence de structures associatives et coopératives de financement (en France, l'ADIE, la NEE, la Caisse solidaire Nord - Pas-de-Calais, des plates-formes de financement, etc.), soutenues par certains réseaux bancaires coopératifs ;
- la mise en place de critères d'évaluation non-conventionnels (Guérin, Lapenu, Doligez, 2009).

L'objectif est de créer et de développer des espaces et des circuits de financement pour des entrepreneurs, tout en déployant des logiques socio-économiques non-conventionnelles.

Aujourd'hui, la finance solidaire affirme sa place dans le paysage financier français et international avec une croissance ininterrompue de ses activités : microcrédits, autres outils de financement comme l'apport en capital, les services d'épargne, etc. En 2011 en France, l'encours des placements d'épargne solidaire a atteint 3,15 milliards d'euros, soit une progression multipliée par cinq depuis 2004. 681 millions d'euros issus de ces fonds ont directement été investis par des organisations de finance solidaire (Finansol, 2011).

L'objectif de cet ouvrage est de mieux appréhender la finance solidaire dans une approche économique : quelles sont les caractéristiques de la finance solidaire ? Constitue-t-elle un nouveau système d'intermédiation financière ? Quel est son rôle et quels sont ses apports face aux transformations profondes que connaît le système financier ? Il s'agit alors d'analyser les comportements et les mécanismes de coordination entre les agents engagés dans une relation de prêt ou d'emprunt solidaire dans le cadre d'une économie monétaire de production.

Le premier chapitre explique la genèse de la finance solidaire, puis propose une définition conceptuelle de celle-ci, mettant en évidence ses différences et ses spécificités par rapport à d'autres formes d'intermédiation financière

(bancaire ou autre). Pour cela, nous mobiliserons des exemples issus de différents continents (Afrique, Asie, Amérique latine).

Le deuxième chapitre propose un bref panorama des formes organisationnelles de la finance solidaire et de leurs avantages : coopératives, associations, succursales, etc. Les différents acteurs de la finance solidaire y sont analysés, ainsi que les caractéristiques du compromis qui se met en place entre eux.

Le troisième chapitre propose une immersion dans la littérature économique consacrée à l'intermédiation financière : nous y analyserons le rôle des intermédiaires financiers et le possible rationnement du crédit. Après avoir rappelé brièvement les fondements théoriques de la contrainte de financement, nous verrons comment la finance solidaire offre une solution aux différents problèmes énoncés : asymétries d'information, gestion des risques et contrôle.

Le dernier chapitre traite de la question de l'évaluation et de la performance de la finance solidaire. Celles-ci sont complexes du fait de la nature hybride de la finance solidaire, à la fois objet financier et social. Enfin, nous mettrons en perspective cette question de la performance à partir de la problématique de la concurrence dans la finance solidaire.

La finance solidaire dans le système bancaire et financier : un acteur particulier

La finance solidaire n'est pas un phénomène récent : elle résulte de pratiques financières anciennes et s'impose comme une réponse aux injustices induites par le capitalisme dans la distribution du crédit. Son action ne se limite pas au simple financement de l'insertion par l'économie en période de récession ou à la « finance des pauvres » ; elle est une réelle composante du système économique et financier.

Entre le XIX^e et le XX^e siècle, la finance solidaire a évolué et s'est institutionnalisée. Aussi, certaines organisations ont-elles peu à peu intégré le système financier – comme les coopératives d'épargne et de crédit européennes qui ont donné naissance à des groupes bancaires relativement éloignés de la finance solidaire –, tandis que d'autres ont disparu et ont laissé place à de nouvelles organisations. Cette évolution est en lien avec l'évolution du système économique et financier.

Dans un premier temps, nous nous focaliserons sur l'analyse des transformations du système économique et financier depuis une trentaine d'années, puis nous définirons les spécificités de la finance solidaire comme intermédiation socio-financière, afin de comprendre la manière dont elle s'impose actuellement comme une réalité internationale.

LES MUTATIONS DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

La récurrence des crises économiques et financières met en lumière l'instabilité du système économique moderne. L'articulation entre les formes de financement, le modèle de développement (salarial, comme dans la période fordiste, ou plus entrepreneurial, comme aujourd'hui) et le rôle de l'État (entre affirmation ou remise en cause de l'État social) se modifie et révèle le besoin de réponses alternatives. Ce contexte participe au dynamisme récent de la finance solidaire dans un processus de financiarisation de l'économie avec, en toile de fond, la remise en cause du système bancaire et financier.

Depuis les années 1970, l'industrie bancaire s'est transformée, principalement du fait de processus de concentration, de diversification et d'internationalisation. La banque universelle est devenue le modèle de référence qui répond à l'ensemble des besoins. Les banques ont investi les marchés internationaux et ont mis en œuvre des stratégies de diversification dans des activités annexes (telles l'assurance ou l'immobilier) afin de soutenir leur croissance et d'atteindre une taille critique. Le secteur bancaire s'est donc inscrit dans un développement industriel, pour répondre aux nouvelles demandes des clients (Scialom, 2007). Ces mutations ont donné naissance aux grands groupes bancaires actuels.

Une évolution institutionnelle en faveur d'un modèle unique d'intermédiaire financier

Le secteur bancaire français a connu de nombreuses modifications institutionnelles depuis les années 1980. La loi bancaire de 1984 marque symboliquement le changement de paradigme dans la construction des réglementations bancaires. D'une part, elle instaure une définition homogène de la banque comme établissement de crédit, ce dernier étant délimité par le champ d'activité (collecte des dépôts, octroi de crédit, opérations de change, conseils) et par les métiers (pour le compte de tiers ou pour compte propre) (Plihon, 1999). D'autre part, la réglementation se fonde sur la gestion des risques et la recherche de bonnes pratiques encadrées selon un modèle unique. Or, le système bancaire français est très diversifié puisqu'on y trouve des banques contrôlées par des actionnaires et des banques coopératives détenues par des sociétaires (Plihon, 1999, p. 22).

Pourtant, l'ensemble des acteurs du secteur bancaire doit respecter des normes prudentielles internationales identiques afin de contrôler les risques inhérents à l'activité d'intermédiation financière (risque de défaut, risque systémique). Les nouvelles normes internationales accentuent le contrôle des banques sur leurs fonds propres et leurs engagements de crédits. Pour les banques coopératives comme pour les autres banques, ces normes prudentielles limitent l'activité en faveur des segments de clientèle les plus risqués : les créations d'entreprises, les petites entreprises, les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les ménages modestes, les ménages avec des revenus précaires, etc.